

La concurrence asiatique n'est pas une fatalité

Par Olivier Giscard d'Estaing

Président d'honneur de la Fondation INSEAD
et de La Ligue Européenne de Coopération Economique

Le message de vœux de Serge Dassault au Figaro attire l'attention sur les risques mortels que court l'industrie française et européenne. Le développement de la production industrielle dans les pays à bas salaires et à faibles protections sociales finira par supprimer celle de l'Occident.

Il suffit de se pencher sur l'histoire de l'industrialisation anglaise pour en comprendre la portée. Ce pays qui fut un précurseur de l'industrialisation au XIX^{ème} siècle a vu progressivement disparaître ses usines d'abord dans le textile et plus récemment dans l'automobile malgré ses réalisations prestigieuses du siècle passé. Il connaît une crise plus grave que dans d'autres pays.

Le même problème est posé en France.

Là aussi il a débuté dans le textile et on comprend l'angoisse des canus lyonnais face à une mécanisation des fabriques de soie qui condamnait leurs emplois ; puis ce fut la concurrence asiatique qui a détruit les emplois dans les usines textiles lyonnaises, alsaciennes et dans la région du nord. Comment la concurrence est-elle possible quand le coût horaire des salaires et des charges dans cette industrie est en France de \$30, en Turquie de \$5 , en Chine , en Inde et en Afrique inférieure à \$3 ?

L'exemple de la sidérurgie est tout aussi révélateur. Notre industrie sidérurgique des années 50 n'était plus compétitive face à celle de l'Italie avec ses bas salaires et surtout face à l'Allemagne reconstruite et modernisée après sa totale destruction. Le traité de Paris, dès 1951, a apporté une solution, libéralisant le commerce des produits sidérurgiques en 10 ans, entre les six Etats qui en acceptaient les conditions, sous le contrôle d'une Haute Autorité et d'une Assemblée Parlementaire, avec des règles de concurrences, un impôt international et un tarif extérieur commun.

L'organisation du Marché Commun Européen était de même nature. Rejetant la proposition britannique d'une zone de libre échange, les six pays de la CECA ont étendu la libération du commerce entre eux, à tous les produits, conditionnée par

une politique agricole commune, un délai sur une même période de 10 ans, avec des institutions nouvelles et des efforts d'harmonisation ou de rapprochement des politiques sociales, normatives et fiscales favorisant une saine concurrence.

Le projet de zone de libre échange a sombré.

L'Union Européenne est née.

La mondialisation présente un cadre homothétique, posant des problèmes comparables, mais à une autre échelle, aux conséquences particulièrement dramatiques.

Cette histoire avait bien commencé. Lorsque Philips, dans les années 60 s'implantait en Chine, il partait à la conquête du plus fantastique marché potentiel pour ses produits « blancs » (machines à laver, réfrigérateurs...etc) et ses téléviseurs. Il en profitait pour importer en Europe des pièces détachées à prix très bas. Cela a bien marché pendant 30 ans avant une disparition progressive de la plupart de ses fabrications en Europe.

L'exemple d'ALCATEL a été catastrophique, ruinant ses actionnaires et détruisant des milliers d'emplois, lorsque son président a décidé que la production de matériels électroniques n'était plus sa vocation.

On peut reconnaître que cette concurrence mondiale a entraîné une telle chute des coûts et des prix de vente qu'elle a offert des produits à des prix si bas qu'ils ont entraîné une demande excessive et trop rapide de produits intégrant d'extraordinaires évolutions techniques ; faut-il s'en féliciter sans réserves ?

Aujourd'hui trois domaines essentiels de l'industrie française et européenne sont en grand péril malgré leur avance et leur excellence technique : les trains à grande vitesse, les avions et les centrales nucléaires. On peut y ajouter les automobiles, l'électronique et les jouets.

La récente décision des Emirats Arabes Unis de commander quatre centrales nucléaires à la Corée, de préférence à l'Europe, sera une date historique du déclin de l'industrie européenne : elle illustre une compétence technique désormais atteinte et cause un manque à gagner de 20 milliards de dollars, nécessaires à notre commerce extérieur et de centaines de milliers de jours de travail, nécessaires à notre emploi.

Les remèdes, en l'absence d'une nécessaire gouvernance mondiale, sont du ressort des décisions des chefs d'Etat dans deux domaines celui de la réglementation du commerce mondial, et celui de la politique monétaire. Ceux-ci sont indispensables pour compléter les mesures à prendre en France concernant les charges sur le travail et sa durée.

La libéralisation du commerce mondial ne peut être que progressive –sur 10 à 15 ans suivant les secteurs industriels et agricoles- et conditionnée par une évolution sociale, rejetant l'exploitation des travailleurs dans certains pays, comme c'était le cas en Occident au début du XXème siècle, tout en rapprochant les conditions, la durée et la sécurité du travail, ainsi que les rémunérations et les protections sociales des travailleurs. Ceci devrait conduire à un progrès pour toutes les populations mondiales concernées. Or ce n'est pas le cas actuellement. Pascal Lamy, directeur général de l'OMC reconnaît ne pas pouvoir intervenir dans ces domaines, réservés à l'OIT, son rôle se limitant à chercher des accords entre les gouvernements, principalement sur les tarifs douaniers et la suppression des quotas. Quant à l'OIT, elle ne dispose d'aucun moyen incitatif ou contraignant pour faire évoluer les législations nationales.

Ne rejetons pas un protectionnisme à vocation sociale au nom du principe d'un libéralisme aveugle.

Quant aux politiques monétaires, 13 pays de l'UE ont su renoncer à leurs monnaies nationales, ce qui représente un effort récemment encore inimaginable. Sans aller jusque là, pour l'instant, ne peut-on imaginer que les gouvernements des Etats-Unis, de l'Union Européenne et de la Chine mettent en place un système multilatéral pour mettre fin à des cours de base faussant le commerce mondial au seul détriment de l'Europe.

A défaut d'un accord, la nouvelle gouvernance européenne devrait prendre des mesures unilatérales de protection de son économie.

Puissent les gouvernements des pays membres du G20 mettre à l'ordre du jour de leurs travaux ces problèmes fondamentaux afin d'éviter de nouveaux disfonctionnements économiques mortels pour des emplois et des activités industrielles dont dépendent les économies nationales.